

Il n'est pas sans intérêt non plus de noter que la plupart de ces banques et des bureaux de crédit qui fonctionnent dans notre pays appartiennent à des intérêts américains, et que tous les renseignements qu'ils recueillent sont versés des ordinateurs se trouvant à l'étranger. A mon sens, il serait grand temps que l'on voit à exercer un certain contrôle sur ces systèmes. Il est parfaitement imaginable qu'on procède, pour un prix déterminé, à un échange de renseignements provenant d'ordinateurs, et que cela ait pour résultat de vider un ordinateur de tous ses renseignements. C'est là une perspective très alarmante, car une personne pourrait maintenant savoir le genre de renseignements recueillis à son sujet et avec qui ces renseignements ont été échangés.

Ce bill tend à établir certaines règles et règlements aux termes desquels le propriétaire d'un ordinateur serait tenu de renseigner la personne qui demande des renseignements à son sujet, et cette personne pourrait savoir comment ces renseignements ont été utilisés et s'ils ont été utilisés d'une manière susceptible d'affecter sa santé et son bien-être personnels ainsi que ceux des membres de sa famille. A mon avis, il est très important que, dans notre société, un individu soit en mesure de savoir quels renseignements sont disséminés à son sujet à travers le pays, et à quelles fins. Il va sans dire que si nous tenons à la primauté de l'individu dans notre société, il nous faudra agir concrètement afin d'assurer les individus qu'ils sont ce qu'il y a de plus important aux yeux du gouvernement. Si nous n'acceptons pas cette idée, alors nous ne pouvons plus croire que nous cherchons à améliorer la vie de l'individu, car le mauvais emploi des renseignements réunis à son insu peut nuire à la société entière.

Je félicite le gouvernement de l'Ontario d'avoir ainsi établi une certaine forme de contrôle. Je crois que le ministre de la Consommation et des Corporations, comme je l'ai dit au début de mon intervention, agit sous l'empire d'un complexe de crainte qui remonte peut-être aux années 1930, lorsqu'on craignait qu'en consacrant 20 p. 100 des impôts à l'instruction, le citoyen serait tôt ou tard suffisamment instruit pour saisir les dimensions exactes d'un récipient dans lequel il achète ses aliments. Mais même avec la meilleure instruction que notre société puisse assurer, nous ne pouvons rivaliser avec les systèmes complexes de données qu'on met au point sur le continent nord-américain, et je souligne les mots «continent nord-américain». Nous nous inquiétons en tant que particuliers de leur usage répandu et de la mauvaise utilisation des renseignements qui peut nuire aux membres de notre société. Si le gouvernement ne peut présenter un bill qui permette à l'individu de se sortir de la situation complexe dans laquelle il se trouve au 20<sup>e</sup> siècle, il aura alors échoué lamentablement dans ses efforts d'adaptation à ce siècle.

Je félicite le député d'avoir présenté ce bill. J'espère que, tôt ou tard, il parviendra à convaincre le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) de la nécessité de prendre de telles mesures. J'espère que le bill sera renvoyé au comité pour y être étudié en profondeur. Je n'ai pas la naïveté de croire que le gouvernement adoptera ce bill dans sa forme actuelle, mais je voudrais croire qu'après l'avoir étudié, le gouvernement présentera un bill semblable ou qui poursuive les mêmes fins, c'est-à-dire la protection de l'individu contre un système d'informatique qui pourrait compiler et publier à

son sujet des renseignements erronés, susceptibles de nuire à l'individu et à sa famille.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'appuie les principes du bill, car, à mon avis, nous devons prendre des mesures pour prévenir l'invasion du privé, non seulement par le mauvais emploi des renseignements déposés dans les banques de données mais aussi par tout autre moyen. Le premier ministre (M. Trudeau), avant d'occuper son poste actuel, avait déclaré que l'État n'avait rien à faire dans les chambres à coucher du pays. Je l'avais approuvé et félicité. Je félicite et appuie le ministre de la Justice (M. Turner) lorsqu'il propose un bill qui, sans interdire l'emploi d'appareils d'écoute et de dispositifs électroniques d'espionnage, ne manquera pas de les réglementer et de les contrôler. Le solliciteur général (M. Goyer) n'aurait pas dû refuser de nier catégoriquement que la Gendarmerie royale écoute les conversations téléphoniques des députés, non pas parce que je le trouve, comme l'ont dit certaines personnes, que les députés représentent une catégorie spéciale de citoyens qui ont droit à des privilèges particuliers, mais parce que je le trouve répréhensible de permettre l'espionnage électronique.

● (5.40 p.m.)

Et même s'il est parfois nécessaire de poser une table d'écoute ou d'exercer une surveillance électronique, on ne saurait autoriser cette pratique sans prévoir de rigoureux moyens de contrôle pour vérifier quand et comment elle s'exerce. C'est ainsi, monsieur l'Orateur, que lorsque le solliciteur général donne des réponses qui, de toute évidence, signifient que la Gendarmerie royale écoute les conversations téléphoniques de certains députés et lorsque la police de Toronto publie un rapport comme elle l'a fait récemment selon lequel ses services ont branché des tables d'écoute sur 57 lignes téléphoniques de Toronto sans en rendre compte au procureur général de la province, à un magistrat de la Cour supérieure ou à quiconque, sauf je suppose au chef de la police municipale de Toronto, j'éprouve quelque inquiétude car j'ai toujours cru, et je continuerai à croire et à espérer que les citoyens de ce pays ont le droit d'avoir une vie privée.

Je n'ai pas manqué d'être frappé par certaines observations de l'honorable député qui a déposé ce projet de loi. Il a cité l'affreux exemple de la province d'Ontario qui, selon lui—et je me rappelle avoir vu la nouvelle à l'époque—envisageait d'autoriser toute personne, moyennant le versement d'une somme de \$2, à avoir accès aux renseignements déposés dans les banques de données et qui ont été rassemblés par le gouvernement de la province. Cela ne m'émeut guère. Je n'éprouve certainement pas le besoin de défendre le gouvernement de l'Ontario mais j'espérais que le député, en toute justice, dirait à la Chambre que la province d'Ontario a récemment annoncé le dépôt d'un projet de loi visant à contrôler l'utilisation des renseignements recueillis par certains organismes et particulièrement par des sociétés privées afin que quiconque puisse, sur simple demande, avoir accès aux renseignements qui le concernent; le projet de loi réglemente aussi la teneur des renseignements que l'on peut détenir dans un dossier. Mais le député n'en a rien dit et en toute justice je pense que l'on doit féliciter le gouvernement de l'Ontario d'avoir donné l'exemple aux autres provinces.